

GUY DUMELIE

Le moulin rouge
39700
LAVANS LES DOLE

N° d'ARRIVÉE : 655	
10 SEP. 2009	
C.R.C.	GREFFE

Le 1 septembre 2009

Cour régionale des comptes

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé plusieurs courriers relatifs à votre mission d'observation des comptes de l'ancienne communauté de communes du Jura entre Serre et Chauv, que je présidais jusqu'à la création de la communauté de commune fusionnée avec celle du Jura Dolois, préfigurant la création de la nouvelle agglomération du Grand Dole.

Vous m'avez d'abord fait parvenir vos observations provisoires, sur lesquelles nous avons beaucoup discuté franchement et simplement. Puis vous m'avez adressé un document corrigé qui a tenu compte de certaines de mes remarques, et pas d'autres.

L'agglomération vous a par la suite envoyé un dossier très nourri qui reprenait dans l'ensemble tout ce que j'aurais pu vous dire.

Vous m'invitez pourtant à réagir à nouveau.

Dans l'ensemble je crois que les écarts de perception que nous avons l'un et l'autre proviennent essentiellement de l'écart entre approche théorique et approche pratique.

Je suis très fier d'avoir largement contribué à ce que le partenariat politique se développe sur le Nord Jura durant ces dix dernières années, jusqu'à atteindre la création de cette agglomération exemplaire, première et seule de France à avoir été construite par fusion de deux communautés de communes.

Nous avons dû refuser, dans un premier temps, le projet initial, parcequ'il ne présentait pas les garanties d'une plus value réelle pour nos Concitoyens, urbains et ruraux.

Le travail de relance, que j'ai conduit avec le Sénateur Maire de l'époque, et les Techniciens, pour parvenir à sa création avant les échéances municipales, fut considérable.

Aujourd'hui, grâce aux efforts de tous, les Elus de ce secteur du Jura ont gagné en crédibilité et en capacité d'agir notamment au sein de l'association métropolitaine rhin-rhone.

Mais tout cela ne tombe pas du ciel. Il a fallu, ainsi que je le disais, des efforts gigantesques pour y parvenir.

C'est pourquoi je suis déconcerté par l'obstination de tous à remettre en cause le versement des paiements des salaires réellement dus à M DORMOY, qui, parcequ'il fut une des clés de la réussite et y a consacré un temps de travail si important, n'avait pas pu prendre tous ses congés.

Il faut vivre ces moments intenses de pression du travail de chacun pour bien en comprendre la réalité.

A l'époque M DORMOY devait à la fois conduire un travail considérable de direction sur la vie « normale » de la communauté, avec tous les projets innovants que nous portions, et , en plus, conduire avec moi ce travail de concertation, d'animation, d'apport juridique et d'écriture du projet global d'agglomération dans un contexte devenu au fil des mois extrêmement difficile.

Il fut un temps question d'embaucher un collaborateur supplémentaire. Mais la réalité des faits m'avait conduit à y renoncer tant l'expérience et la connaissance des dossiers était nécessaire pour réussir pareil objectif. (Permettez moi d'ajouter que dans un contexte assez délicat, l'Etat mettait en avant le fait que nous avions déjà trop de personnel !!)

Bref, vous lisez dans ces lignes que je maintiens la nécessité de régler à M DORMOY les sommes qui lui sont dues et qui ont fait l'objet d'une délibération dont je crois me souvenir qu'elle fut prise à l'unanimité par notre conseil Communautaire

Je regrette d'ailleurs l'entêtement de l'ancien président de la communauté de communes du Jura Dolois qui contestait déjà, sans arguments sérieux, cette dette envers ce salarié.

Pour ma part j'ai toujours réglé toutes les sommes dues à tous mes salariés.

Sur d'autres points soulevés comme le soutien aux associations, je veux vous redire que notre méthode de travail s'appuyait sur le développement du tissu associatif et que nous avons tout fait, dans la stricte légalité, pour y parvenir.

Certaines associations étaient présidées par des Elus de Serre et Chaux qui, comme moi, ont su ne pas participer aux votes, pour éviter toute mauvaise interprétation et , se conformer à la loi.

Comment ne pas soutenir celles et ceux qui se battent pour animer la vie de nos communes et apporter des services complémentaires aux habitants? Croyez vous que les associations concernées sont des éléments d'enrichissement autre qu'intellectuel ou social?

J'assume donc pleinement ce choix de verser des subventions de soutien à la vie associative, puisque le temps de préparation de l'agglomération n'avait pas permis de conduire une politique volontariste dans ce sens.

Sur l'ensemble des observations, vous avez eu les réponses des Elus de l'agglomération.

Pour cor M + 1 SCAN redire que le travail de la communauté de communes du Jura
entre Si conduit en parfaite responsabilité et respect des lois, et que
tout ce ximum de ce qui pouvait l'être, grâce aux Elus
remar Pour ROD 2 sés motivés et dévoués et aux partenaires qui, eux aussi,
faisai

Peut Copie / Naigern de ne pas faire encore plus que ce qui est possible?
L'agglom... Bauber a été votée à l'unanimité des Elus de Serre et Chaux alors

même que quelques années auparavant ce projet global avait été rejeté avec quasiment la même unanimité.

Je vous laisse apprécier ces considérations en espérant qu'elles contribueront à une meilleure connaissance de la réalité de ces aventures intercommunales , et qu'elles vous donneront un éclairage suffisant sur ce passé récent.

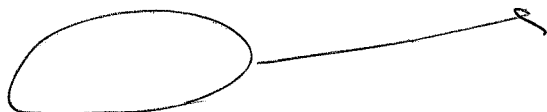
Les questions posées sur l'intercommunalité sont d'ailleurs si nombreuses qu'elles conduisent encore actuellement à un débat parlementaire qui devrait aboutir à une nouvelle loi.

L'essentiel est d'encourager chacun à agir et innover , sans délai, et au plus fort de leur capacités, car le contexte économique, social, culturel, environnemental évolue si rapidement que tout retard est préjudiciable à la qualité de notre vie et surtout à celle de nos enfants.

J'espère que ces quelques éléments contribueront à éclairer votre perception de ces enjeux locaux et du sens de notre travail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Guy DUMELIE

A handwritten signature consisting of a large, oval-shaped loop followed by a horizontal line that ends in a small hook.